

03-07-2018

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 3 JUILLET 2018 À 20 H 39, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M^{me} Maryse Gouger, district n° 1; M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2; M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3; M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M^{me} Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier adjoint, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE, RENONCENT À
L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS
LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H 39.

229-2018

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Embauche du directeur général/secrétaire-trésorier;
4. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

230-2018

Embauche du directeur
général/secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général/secrétaire-trésorier est vacant depuis le départ de M. René Charbonneau en mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Mario Miller a été retenue pour occuper le poste, suite au processus de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que :

1. monsieur Mario Miller soit embauché à compter du 4 juillet 2018 à titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
2. monsieur Miller soit autorisé à signer les documents officiels (certificats, chèques, ententes, contrats, etc.) dont la fonction l'autorise, incluant ceux se rapportant aux institutions financières avec qui la Municipalité fait affaire;
3. la mairesse soit autorisée à signer un contrat de travail avec lui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

231-2018

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 43.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Dir. général adjoint/sec.-trés adjoint

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »